

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

Séance du 27 aout 2015

Séance ordinaire

L'an deux mil quinze et le vingt-sept aout à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.
Présents: M. Patrick BRETEAU, Mme Mireille EDOUARD, MM Sébastien MONCOURT, Jean BELIARD, Mme Nathalie ALIMI, M Thierry DOAT, M Mickaël BARBE, M Jean-Pierre LAUDREN, M. Olivier DOAT, M. Daniel ESPOSITO, Mmes Christine CAULIÉ, Anne Sophie DUCHESNE, Sandra GUYOU.

Excusés :

Absent : Mmes Emmanuelle PRETERRE, Sylvaine PHILIPPOT.

Secrétaire de séance : Mme Anne Sophie DUCHESNE

Après avoir fait un rappel de l'ordre du jour du précédent conseil municipal du 2 juillet 2015, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. FINANCES – ADMINISTRATION

1.1 Délibérations modificatives : Assainissement, travaux et achats prévus au FDAEC.

2. CONVENTION AMENAGEMENT DE BOURG

2.1 Constitution des dossiers de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour l'action 1.

3. PERSONNEL COMMUNAL

3.1 Renouvellement contrat aidé Alice PAGEL-BROUSSE

3.2 Renouvellement activité accessoire Rythmes scolaires.

4. URBANISME - VOIRIE

4.1 Mise à jour tableau des voies communales suite à échange avec Conseil Départemental.

5. BATIMENTS COMMUNAUX

5.1 Révision des loyers.

5. QUESTIONS DIVERSES

1.1 DELIBERATIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'inscrire au budget les modifications suivantes :

Budget assainissement (**budget voté en suréquilibre**)

Cpte	Libellé	Dépenses	Recettes
673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 6 500 €	

Budget commune (opérations votées au FDAEC)

Cpte	Libellé	Dépenses	Recettes
2188-97	Autres immobilisations corporelles	+ 17 800 €	
1326-103	Subventions d'équipement		+ 7 800 €
1328-103	Subventions d'équipement		+ 10 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

2.1 CONSTITUTION DES DOSSIERS DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR L'ACTION 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement de la place du général de Gaulle, correspondant à l'action 1 prévue dans la Convention d'Aménagement de Bourg en 2015, a été réalisé en concertation avec le maître d'œuvre.

A ce titre, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient préalablement aux travaux de constituer les dossiers de subvention afférents à ces aménagements auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de l'action 1 pour l'aménagement de la place du général de Gaulle sont financés par différents types de subventions selon leur nature, aussi il convient de constituer quatre dossiers de subventions au titre des aménagements de sécurité, de l'aménagement de bourg, des aménagements des bordures, caniveaux et réseau pluvial RD3 et de l'enfouissement des réseaux France Télécom, selon les modalités suivantes :

Nature des travaux	aménagements de sécurité	aménagement de bourg	bordures, caniveaux et réseau pluvial RD3	Enfouissement réseau
Montant éligible	20 000 €	61 000 €	27 050 €	7 500 €
Financement du Conseil Départemental	40% du montant HT avec plafond de 20 000 €	35 % du montant HT avec plafond de 61 000€	30% du montant HT avec plafond de 100 000 €	25% du montant HT avec plafond 80 000€ pour enfouissement réseau France Télécom
Coefficient de solidarité	1,15	1,15	1,15	1,15
Subvention Conseil Départemental	9 200 €	24 552 €	9 332 €	2 156 €
Subvention Etat (DETR)	6 794 €	21 717 €		
Montant estimé des travaux	38 490 €	129 195 €	26 760 €	3 312 €
Autofinancement communal	22 496 €	82 926 €	17 428 €	2 484 €

Montant total des dépenses estimées pour l'action 1	252 470 €ht
Totalité aide Conseil Départemental (45 240 + 21 956 (subv. Spécifique) :	67 196 €
Totalité DETR (Etat) :	40 350 €
Total autofinancement communal	144 924 €

Compte-tenu de ces éléments, Monsieur le Maire en informe le Conseil Municipal et sollicite auprès du Conseil Départemental le montant des subventions tels qu'exposé ci-dessus, et demande l'autorisation de constituer les dossiers de subventions relatifs à l'aménagement de la place du général de Gaulle prévu au titre de la CAB 2015.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, ayant en sa possession l'ensemble des éléments d'appréciation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le montant des subventions tels qu'exposés par Monsieur le Maire
- Autorise Monsieur le Maire à constituer les quatre dossiers de demandes de subventions pour l'aménagement de la place du général de Gaulle pour l'année 2015
- Charge Monsieur le Maire d'entreprendre toute démarche nécessaire à la constitution des dossiers de subventions.

3.1 RENOUVELLEMENT CONTRAT AIDE ALICE PAGEL-BROUSSE

Le maire informe le conseil qu'Alice PAGEL-BROUSSE est en contrat d'Accompagnement à l'emploi depuis le 1^{er} septembre 2014 (délibération du 23 juin 2014). Ce contrat d'un an arrive à son terme avec la possibilité d'un renouvellement.

Madame Alice PAGEL-BROUSSE donnant entière satisfaction.

Le renouvellement d'un an serait pour exercer les fonctions de mise à jour des moyens de communication et animation APS à raison de 26 heures par semaine. Il serait conclu pour une période d'un an renouvelable à compter du 1^{er} septembre 2015.

L'Etat prendra en charge 80 % (au minimum, 95 % au maximum) de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Le maire propose à l'assemblée :

- Le renouvellement du CAE de Madame Alice PAGEL-BROUSSE pour les fonctions de mise à jour des moyens de communication et animation APS à raison de 26 heures par semaine pour une durée d'un an renouvelable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Vu la loi [n° 2008-1249 du 01.12.2008](#) généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le [décret n° 2009-1442 du 25.11.2009](#) relatif au contrat unique d'insertion,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- charge le Maire de toutes démarches nécessaires au recrutement et aux dossiers administratifs.

3.2 CREATION ACTIVITE ACCESSOIRE

Suite aux besoins de personnel grandissant dans l'organisation et la coordination des rythmes scolaires. Il convient de procéder au recrutement d'un poste d'animatrice coordinatrice des activités TAPS à temps non complet (nombre d'heures défini chaque mois). La personne pressentie pour exercer cette mission est actuellement agent titulaire de la fonction publique territoriale. A ce titre, elle ne peut être recrutée que dans le cadre d'une activité accessoire.

Il est proposé que cette activité accessoire soit rémunérée sur la base de 10.53€ de l'heure, au nombre d'heures effectuées, pour la période du 24 août 2015 au 05 juillet 2016.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

CONSIDERANT les besoins de la commune,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : PROCEDE à la création d'une activité accessoire pour l'organisation et la coordination des rythmes scolaires pour la période du 24 août 2015 au 05 juillet 2016.

Article 2 : DIT que cette activité accessoire sera rémunérée sur la base de 10.53€ de l'heure à hauteur de des heures effectuées.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget 2015 et 2016 chapitre 012.

Article 4 : AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

4.1 MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES ET INVENTAIRE DES CHEMINS RURAUX

M. le maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux a été réalisée en 1999 et approuvée par délibération du conseil municipal du 19 octobre 1999

Cette mise à jour avait permis d'identifier 2369 m de voies communales (rues) et 8081 mètres de voies communales (chemins).

Le maire rappelle que le conseil municipal a décidé de classer et déclasser certaines voies communales.

Considérant que ces opérations de classement et de déclassement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement/déclassement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Le maire propose d'approuver le classement et déclassement des voies communales.

En conclusion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité se prononce pour le classement et le déclassement suivant :

- Déclassement de la VC 17u en RD 8 - Rue Thiers – 219 m
- Déclassement de la VC 18u en RD 3 – Rue Robert Boulin – 76 m
- Classement de la RD 8 en VC 19u – rue Madeleine – 203 m
- Classement de la RD 8 en VC 20u – Rue Jean Lapeyre – 168 m
- Classement de la RD 8 en VC 6u – Rue Général de Gaulle – 83 m

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur de voies communales à 10 450 mètres + 159 mètres, soit un total de 10 609 mètres.

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

5.1 REVISION LOYER LOGEMENT 9 RUE EUGENE FAIVRE

Monsieur le Maire rappelle que le logement communal sis 9, rue Eugène Faivre (au-dessus de l'école) est vacant et que des travaux d'isolation (huisserie double vitrage) ont été réalisés.

Monsieur le Maire propose d'actualiser le loyer à 455 €/mois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le montant du loyer proposé ci-dessus pour le logement communal sis 9, rue Eugène Faivre.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Une réunion avec le SDEEG concernant l'éclairage public doit être prévue. Mickaël BARBE se charge de contacter la personne concernée.
- Route de Privaillet et de Bourideys : des ralentisseurs vont être prévus.
- Prévoir de retirer les priorités à droite au niveau des différents lotissements se situant à La Grange.
- Suite à des accidents et une mauvaise utilisation, il a été soumis de réaménager le haricot qui se situe devant l'école. La commission voirie va essayer de trouver une solution.
- La barrière entre le pont bleu et l'ancienne base de loisir est cassée. Il faut contacter la communauté de commune afin que le nécessaire soit fait.
- Concernant la fréquence des ramassages des ordures ménagères, il faut relancer M. Farigot de la communauté de commune afin de connaître le coût pour différentes possibilités.
- Aire pour les gens du voyage : Thierry Doat doit contacter ABB rénovation pour la taille des portes.
- La gestion de la salle des fêtes sera gérée par Christine CAULIE et Jean-Pierre LAUDREN. Christine CAULIE a également en charge de faire la convention.
- Monsieur le Maire a eu un entretien avec les représentants de la Caisse d'Épargne qui souhaitent vendre la maison où se situe le distributeur car l'entretien leur coûte trop cher et il n'est pas évident pour le camion de fond de se garer pour le recharger.
Une proposition leur a été faite pour le rachat de la maison par la commune et pour déplacer le distributeur au niveau du syndicat d'initiative.
M. Le Maire et les représentants de la caisse d'épargne doivent à nouveau se rencontrer.

- Un courrier de la fédération française des associations sportives a été envoyé à la mairie. Elle propose aux communes de moins de 2500 habitants de recenser les différentes associations sportives ainsi que le nombre de leurs membres. Des lots peuvent être distribués, mais nous n'avons pas plus d'informations. Christine va se charger de faire le recensement.
- Afin de remplacer Alice Pagel-Brousse sur le temps du midi à la cantine et pour le ménage, un contrat de 11h hebdomadaire a été fait à Cécile DUBAA.
Thomas BEZIADE, animateur, sera également présent sur le temps du midi à la cantine.
Le fait d'ajouter une personne sur ce temps, permettra d'avoir toujours 2 personnes dans le réfectoire pour s'occuper des enfants.
- Comice agricole :
 - La commune prend en charge la sono pour un montant de 450€.
 - Rendez-vous le 10 et 11 septembre pour réaliser le char de la commune.
- Problème de signalisation :
 - Le musée, l'association ADICHATS ainsi que la bibliothèque ne sont pas bien indiqués dans la commune, il serait bien de rajouter des lames de signalisation.
 - Une demande de mise en place de panneaux a été faite pour les différents lotissements de La Grange (le hameau, La Grange 2...)
- CAB : Une réunion publique sera organisée fin septembre afin d'informer et de discuter avec les citoyens sur les travaux à venir.
- M. Olivier DOAT souhaite que les travaux au musée soient planifiés : traitement des poutres, pavage de l'entrée, enduit extérieur.

La séance est levée à 21 h45.